

Mise au concours Présidence du SER pour la période 2016-2020

Le président sortant, Georges Pasquier, achève son mandat au mois de juillet 2016. Le ou la futur-e président-e du SER sera élu-e à l'assemblée des délégués du 28 novembre prochain et entrera en fonction le 1er août 2016.

Les candidatures à cette élection sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2015.

Profil

- Etre membre d'une association cantonale du SER, (art. 6 des statuts).
- Etre au bénéfice d'une formation d'enseignant.
- Avoir exercé la profession d'enseignant dans une institution publique ou subventionnée.
- Etre au bénéfice d'une expérience dans l'engagement syndical ou associatif professionnel.
- Avoir de bonnes connaissances du système éducatif dans l'espace romand de la formation.

Rôle de la présidence du SER

Le/la président-e assume la direction générale du SER, qui implique notamment de:

- défendre et promouvoir les intérêts de l'école, des enseignants et du SER;
- mettre en œuvre la politique du SER et assurer sa cohésion;
- développer la réflexion pédagogique et syndicale;
- assurer les mandats confiés par le Comité du SER et exécuter ses décisions;
- représenter le SER dans les assemblées des associations cantonales, en y prenant la parole, auprès des instances officielles et des partenaires aux plans régional, national et international;
- représenter le SER auprès des médias et de l'opinion publique;
- négocier avec les partenaires reconnus;
- suivre attentivement l'actualité syndicale et pédagogique; suivre l'activité des commissions, des groupes et des représentants du SER;
- rédiger des articles pour la revue l'Educateur;
- présider le comité du SER;

Le président travaille en étroite collaboration avec le CoSER, le secrétaire général et la rédactrice en chef de l'Educateur.

Compétences requises pour le poste

- dynamisme et aptitudes en matière de coordination et d'adaptation;
- aptitude à conduire une structure associative professionnelle;
- empathie, sens de l'écoute et de la collaboration;
- capacités d'anticipation;
- aisance en matière de communication orale et écrite;
- bonnes connaissances en allemand;
- maîtrise des outils informatiques;

Conditions de travail

Le taux d'activité de la fonction de président est en principe de 100%.

Le salaire est calculé en fonction d'une échelle propre à ce poste, sur la base de celle d'un enseignant du Cycle 3 la plus élevée de Suisse romande. Le salaire tient compte des années d'expériences dans l'enseignement et dans le domaine syndical. Le lieu de travail se trouve au siège du SER à Martigny et le poste exige une grande mobilité.

Les dossiers de candidature

(comprenant les documents usuels) sont à adresser au secrétaire général du SER: SER, M. Haller, Av. de la Gare 40, CP 899, 1920 Martigny 1. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du secrétaire général (076 441 99 14) ou du président sortant (078 686 68 12).